



Syndicat Mixte pour la Collecte
et le Traitement des Eaux Usées
des Bassins de la Thève et de l'Ysieux

République Française
Département VAL D'OISE
SICTEUB

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du 19/05/2022

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
44	24	29

Vote
A l'unanimité
Pour : 29
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture

Le :

Et

Publication ou notification du :

L'an 2022, le 19 Mai à 18:30, le Comité Syndical du SICTEUB s'est réuni à la Maison du Village de Seugy, lieu extraordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DESSE Daniel, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux délégués syndicaux le 12/05/2022.

Présents : M. DESSE Daniel, Président, M. DUCLOS Jean-Noël, M. VARON Bernard, M. LETELLIER Jacques, M. HERVIN Claude, Mme HOLLINGER Jacqueline, M. WROBLEWSKI Didier, M. MOIZARD Frédéric, M. TURBAN Jean-Claude, M. DUFUMIER Dominique, M. LEDOUX Eric, M. SPECQ André, M. FALLOT Frédéric, M. MONNEINS François, M. FAUVIN Patrick, M. DREVILLE Gérard, M. LECLAIRE Patrice, M. ALATI Jacques, M. THERRY Eric, M. MOREL Cyril, M. BUISSON Jean-Michel, M. FABRE Jacques, M. BRICHE Etienne, M. COLLOBER Ernest

Suppléant(s) : M. LETELLIER Jacques (de M. POIRIER Henri), M. HERVIN Claude (de M. COLLIN Eric), Mme HOLLINGER Jacqueline (de M. FERRACHAT Sébastien), M. WROBLEWSKI Didier (de M. BIZERAY Jean-Jacques), M. MOIZARD Frédéric (de M. BOCQUET Jean-Charles), M. TURBAN Jean-Claude (de M. BONTEMPS Jean-Marie)

Excusé(s) ayant donné procuration : M. LEDRU Gilles à M. LEDOUX Eric, M. MELLA Daniel à M. SPECQ André, M. PIN Daniel à M. FAUVIN Patrick, M. EPALLE Jean à M. BRICHE Etienne, M. DESHAYES François à M. VARON Bernard

Excusé(s) : M. POIRIER Henri, M. BOCQUET Jean-Charles, Mme POLLET Clarisse, M. BIZERAY Jean-Jacques, M. COLLIN Eric

Absent(s) : M. GAUBOUR Jacques, M. MULLER Patrick, M. ROUDEAU-COOPER Laurent, M. FERRACHAT Sébastien, M. MANSOUX Michel, M. GRANZIERA Gilles, M. GAILDRAT Olivier, Mme LOURME Sophie, M. DELECLUSE Thibault, M. DUFLOS Jérémy, Mme MALAQUIN Chantal, M. BOUFFLET Pierre, M. GUEDON Eric, M. ABITANTE Nicolas, M. BONTEMPS Jean-Marie, M. BARBAROSSA Raphaël

A été nommé(e) secrétaire : M. SPECQ André

2022-018 – Autorisation au Président à démarrer les études et les travaux de raccordement de la commune de Lamorlaye sur le Collecteur de la Vallée de la Thève

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
Vu le Code de la Commande Publique

Considérant que la commune de Lamorlaye souhaite transférer sa compétence assainissement au SICTEUB. Ce transfert sera effectif à compter du 1^{er} Janvier 2023.

Considérant que ce transfert de compétences entrainera le raccordement de la commune de Lamorlaye au collecteur de la Vallée de la Thève.

Considérant qu'il est nécessaire de lancer des études préalables (Levés topographiques, étude de sol, diagnostic amiante, sondages sur concessionnaires, dossier loi sur l'eau, dossier d'incidence Natura 2000, permis de construire, permis de démolir ...) et une mission de maîtrise d'œuvre, préalablement à la réalisation des travaux de raccordement.

Considérant que le SICTEUB n'ayant pas encore la compétence assainissement de la commune de Lamorlaye, cette dernière a délégué sa maîtrise d'ouvrage au syndicat assortie d'une participation financière pour ces marchés.

Considérant qu'afin de pouvoir démarrer la mission de maîtrise d'œuvre et les travaux, il convient d'autoriser le Président ou son représentant à lancer ces marchés

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise Monsieur le Président ou son représentant à :

- **LANCER** les consultations pour la maîtrise d'œuvre et les travaux du raccordement de la commune de Lamorlaye sur le Collecteur de la Vallée de la Thève
- **EFFECTUER** toutes les démarches afférentes à ce dossier.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
A Asnières sur Oise, le 20/05/2022
Le Président

